



Frais d'obseques qui doit payer

Par **soleila**, le **12/06/2014** à **19:26**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnLorsqu'une personne décède étant séparé de son conjoint,sans etre divorcé, qui doit payer les frais d'obsèques? Sachant que les parents du défunt ont tout organisé car l'épouse ne sait pas manifestée.rnLes parents ont demandé à la banque, deteneur du compte du défunt de payer les frais d'obsèques, chose qui a été faite dans un premier temps, puis la banque a demandé le remboursement des frais pour le cimetière.rnLes parents ont donc remboursé la somme.rnLes 2 enfants sont mis sous tutelle pour l'argent qui leur revient.rnLa facture correspondant aux frais pour la chambre funéraire a été payé via le compte du defunt,or les parents ne se sont pas rendu compte que les frais pour l'annonce passée dans la presse était sur cette facture.rnLa juge réclame le remboursement.rnLes parents admettent que cela fut une erreur, mais le faite d'avoir réglé la facture du cimetière ils pensent que cela compense largement,340euros pour les avis et 1000 euros pour les frais. rnLes parents peuvent ils se retourné contre l'épouse pour régler cette note?rnMerci